



ARRETE PORTANT DECLARATIONS DE CREATIONS OU DE VACANCES D'EMPLOIS N° 2017-05

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 14, 23 et 41;

Vu les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités territoriales et établissements publics affiliés ou non au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégorie A, B ou C sont arrêtées conformément au tableau suivant qui comporte
12 déclarations.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et à Monsieur le Représentant de l'Etat auprès des collectivités territoriales de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

ARTICLE 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est affiché et transmis conformément aux dispositions de la loi susvisée.

**Transmis en Préfecture
le 22/02/17**

Fait à Basse-Terre, le 08/02/2017

La Présidente,

Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE

Collectivités territoriales, Etablissements Publics	GRADE	Intitulé du poste	Motif de la vacance	Temps de travail	Descriptif du poste	N° ENREG.
Commune de Goyave	ADJOINT TECHNIQUE	Conducteur / chauffeur	Fin de contrat	35 H 00	- Assurer le transport collectif de personnes dans un véhicule aménagé à cette fin et sur des parcours le plus souvent déterminés. - Appuyer le service du secrétariat général sur des missions de vagemestre. - Assurer au besoin les missions de chauffeur pour les déplacements des autorités. - Assurer la conduite d'engins	451
Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre	ADJOINT ADMINISTRATIF	Assistant chargé de mission développement économique	Fin de contrat	35 H 00	Identification des filières. Développement et organisation des filières. Assure la promotion et l'offre de service de la collectivité en direction des filières.	452
Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre	ADJOINT ADMINISTRATIF	Chargé de communication	Fin de contrat	35 H 00	Participation à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité. Organisation d'actions de communication et de relation publiques. Conception ou réalisation de produits de communication. Assistance et conseil en communication auprès des services de la collectivité	453
Commune de Pointe à Pitre	ADJOINT TECHNIQUE	Agent technique dans une structure sportive	Fin de contrat	35 H 00	Entretien et assurer les opérations de maintenance des équipements, de la voirie, des espaces verts, des bâtiments. Gestions des matériels et outillages. Peut éventuellement réaliser des opérations de petites manutentions, connaître et savoir	454

					utiliser les produits et matériels de nettoyage. Aide lors des manifestations et événements ponctuels. Etre autonome au quotidien dans l'organisation du travail mais savoir se référer à l'autorité...	
Commune des Abymes	BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE	Brigadier Chef Principal	Détachement ou intégration directe	35 H 00	- Mettre en œuvre les pouvoirs de police du Maire. - Assurer les missions de préventions nécessaires au maintien du bon ordre, de la sureté, de la sécurité et de la salubrité publique	455
Commune des Abymes	BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE	Brigadier Chef Principal	Détachement ou intégration directe	35 H 00	- Mettre en œuvre les pouvoirs de police du Maire. - Assurer les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sureté, de la sécurité et de la salubrité publique	456
Commune des Abymes	BRIGADIER DE POLICE	Brigadier	Détachement ou intégration directe	35 H 00	- Mettre en œuvre les pouvoirs de police du Maire. - Assurer les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sureté, de la sécurité et de la salubrité publique	457
Commune des Abymes	Infirmier en soins généraux de classe normale	Infirmier	Retraite	35 H 00	-Participer et conduire le projet d'établissement. - Seconder la Directrice dans ses fonctions. - Accompagner, dans un projet, l'enfant et sa famille dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de bien-être	458
SDIS	ADJOINT TECHNIQUE	Agent technique informatique	Disponibilité	35 H 00	Assurer les interventions pour résoudre les dysfonctionnements sur l'outil	459

					informatique, réseaux. Monter, installer et mettre en service les nouveaux matériels informatiques. Dépannage des utilisateurs. Gérer le matériel informatique, les logiciels. Participer au suivi de l'état des stocks. Réaliser les sauvegardes des données.	
Commune de Capesterre M/Galante	ADJOINT D'ANIMATION	Animation	création de poste	28 H 35	Être à l'écoute et savoir dialoguer avec les enfants. Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne et de la vie en collectivité. Accompagner l'enfant dans son développement affectif et intellectuel, et dans l'acquisition des fonctions sensorielles et motrices. Préparer les supports pédagogiques selon les consignes de l'enseignant. Encadre des activités éducatives et de loisirs pendant le temps scolaires, périscolaires et extrascolaires	460
Commune de Gosier	ADJOINT TECHNIQUE	Animatrice polyvalente	Détachement ou intégration directe	35 H 00	Assure la surveillance et l'animation du groupe d'enfants qui lui est confié pendant les activités périscolaires et les accueils de loisirs. L'agent peut réaliser toute autre activité utile dans le cadre du fonctionnement du service (restauration, école, accueils de loisirs) et conforme à son cadre d'emploi.	461

Commune de Gosier	ADJOINT TECHNIQUE	Agent des écoles maternelles	Détachement ou intégration directe	35 H 00	Assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants. Prépare et met en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants. Participe à la communauté éducative.	462
-------------------	----------------------	------------------------------------	--	---------	--	-----

LA PRESIDENTE

Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GUADELOUPE
BP 465, Avenue Paul LACAVE - Petit-Paris
97 100 BASSE-TERRE
Tél : 0590 99 45 00 Fax : 0590 99 45 21
Site Internet : <http://www.cdg971.com>